



ᓄᓇᓃᓐᓂᓐ ᐃᓪᓇᓂᓐᓂᓐ  
NUNAVUT HOUSING CORPORATION  
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT  
NUNAVUNMI IGLULIQIYIRYUAT

## Rapport de situation – printemps 2026

# Progrès dans l'amélioration de l'offre de logement social

Mise en œuvre des recommandations du Bureau du vérificateur général sur le logement social et le projet Nunavut 3000





## Table des matières

<b>Message de la ministre</b> .....	3
<b>Rapport sommaire</b> .....	5
<b>Introduction</b> .....	7
<b>Progrès selon chaque mesure</b> .....	9
<b>Objectif 1 : Accès équitable à des logements sociaux convenables</b> .....	9
<b>Objectif 2 : Caractère adéquat du logement</b> .....	10
<b>Objectif 3 : Production de rapports et transparence dans le cadre du projet Igluliuqatigiingniq (Nunavut 3000)</b> .....	11
<b>Risques et mesures d'atténuation</b> .....	13
<b>Suivi des progrès</b> .....	14
<b>Annexe A – Engagement et calendrier de la SHN</b> .....	15
<b>Annexe B – Progrès selon chaque mesure : Mise à jour essentielle, points à régler et prochaines étapes</b> .....	18
<b>Annexe C - Année 1 – Indicateurs de base (premiers résultats)</b> .....	24



## Message de la ministre

En tant que ministre responsable de la Société d'habitation du Nunavut (SHN), je suis heureuse de vous présenter cette mise à jour sur les progrès accomplis en matière d'amélioration du logement social dans l'ensemble du Nunavut.

Ce rapport porte sur moins d'un an de mise en œuvre depuis la publication du Plan d'action en août 2025. Bien qu'une grande part de ce travail ne soit encore qu'à un niveau préliminaire, des progrès sont en cours et des bases solides sont en train d'être posées pour améliorer la gestion et la mise à disposition de logements sociaux sur tout le territoire.

Des systèmes de gestion des actifs immobiliers sont désormais en place dans toutes les localités, ce qui nous permet de mieux suivre l'état des logements, de cerner plus rapidement les problèmes et de répondre de manière plus efficace aux besoins en matière de maintenance dans l'ensemble du territoire.

Nous développons aussi IgluWeb, un système moderne de gestion immobilière qui regroupera les demandes de logement, les listes d'attente, le calcul des loyers et le suivi des travaux de maintenance au sein d'une seule et même plateforme logicielle en ligne. Une fois pleinement mis en œuvre, ce système permettra de prendre des décisions plus cohérentes et plus transparentes en matière de logement dans toutes les localités.

Les organismes municipaux d'habitation (OMH) restent au cœur de la prestation des services de logements sociaux. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux en leur fournissant des directives plus claires, des formations supplémentaires et des méthodes plus harmonieuses en matière d'attribution et de maintenance des logements, tout en continuant à respecter l'importance de la prise de décision au niveau local.

Nous rehaussons également nos méthodes d'analyse et notre façon de faire rapport des progrès réalisés. Des données de meilleure qualité et des indicateurs de rendement plus clairs nous aident à mieux rendre compte de nos activités et à dresser un tableau plus précis des besoins en matière de logement dans l'ensemble du Nunavut.

Dans le cadre d'Igluliuqatigiingniq, notre stratégie Nunavut 3000, notre objectif est de soutenir et d'encourager la construction de 3 000 nouveaux logements sur tout le territoire d'ici 2030. Parallèlement à la construction de nouveaux logements, nous travaillons au renforcement des systèmes, des activités de coordination et de la prestation des services qui sont nécessaires pour les gérer efficacement de manière durable.

Bien qu'un tel progrès soit encourageant, nous savons qu'une amélioration significative et durable prendra du temps. Cela exigera des efforts soutenus, des partenariats solides et une mise en œuvre cohérente dans toutes les localités.

La Société du logement du Nunavut reste engagée dans cette démarche, guidée par *Ikajuqtigiikta*, le mandat de la 7<sup>e</sup> assemblée du gouvernement du Nunavut. Par notre





ᓄᓇᓂᓪገጥ ᐃᓕᓂᓕᓂᓪገጥ  
NUNAVUT HOUSING CORPORATION  
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT  
NUNAVUNMI IGLULIQIYIIRYUAT

collaboration avec les différentes localités et nos partenaires, nous nous sommes donné pour mission de garantir aux Nunavoises et aux Nunavois l'accès à des logements adéquats et appropriés.

## **Signature**

## Rapport sommaire

Ce rapport de situation de première année dresse le portrait des importants progrès réalisés par la Société d'habitation du Nunavut (SHN) dans la mise en place des systèmes, des outils et des processus de base nécessaires pour donner suite aux recommandations du Bureau du vérificateur général (BVG). La mise en œuvre en est encore à un stade préliminaire ou intermédiaire, plusieurs mesures dépendant de l'approbation définitive des lignes directrices et des procédures, du déploiement d'IgluWeb, de l'amélioration de la qualité des données et du respect systématique de ces mesures par les organismes municipaux d'habitation.

La prochaine étape consistera à passer du travail préparatoire à celui d'une mise en œuvre cohérente dans toutes les localités et à l'obtention de résultats mesurables.

### Résultats clés cette année

- **Un système de gestion des actifs immobiliers est en place dans toutes les localités**

Le module central de maintenance du Planificateur des actifs a été mis en place en tant que système principal pour prendre en charge le suivi des actifs immobiliers, la gestion de la maintenance et la surveillance de l'état des installations dans toutes les localités.

- **La modernisation du système de classement par points a progressé**

Le système a fait l'objet d'améliorations grâce à des consultations et à la mise au point de prototypes, dans le but de rendre l'attribution de logements plus équitable. Les critères obligatoires et les plafonds ont été uniformisés dans tout le Nunavut, tout en laissant aux localités la possibilité d'ajouter des critères facultatifs qui leur sont propres.

- **Un outil de suivi de l'attribution a été élaboré et mis en place**

Un outil normalisé de suivi des attributions a été officiellement mis en place afin de faciliter le suivi et l'examen des décisions d'attribution des logements, ce qui contribue à renforcer la surveillance et à améliorer la cohérence entre les localités.

- **La normalisation des listes d'attente est en cours dans toutes les localités.**

Des champs de données clés obligatoires ont été définis à des fins d'uniformisation, tandis que des champs facultatifs pourront être personnalisés par les organismes municipaux d'habitation (OLH) en fonction des besoins de leur localité. Cette approche permet à la SHN d'analyser efficacement les données et tendances relatives aux listes d'attente, contribuant ainsi à une supervision et à une priorisation cohérentes, notamment en ce qui concerne les personnes âgées et les personnes ayant des incapacités.

- **La collecte de données sur l'accessibilité a été lancée**

Les premières mesures ont été prises pour recueillir des informations sur les besoins en matière d'accessibilité et les caractéristiques d'accessibilité des logements, ce qui permettra, à terme, d'améliorer la planification et de prendre des décisions d'attribution de logements plus éclairées.





## Introduction

La Société d'habitation du Nunavut (SHN) est chargée de veiller à ce que chaque Nunavoise et Nunavois ait un accès équitable à un logement adéquat et convenable. Cela sous-tend notamment une collaboration avec nos partenaires locaux des organismes municipaux d'habitation pour soutenir la mise en œuvre de programmes de logements sociaux et de services qui soient équitables, cohérents et adaptés aux besoins des localités de tout le territoire.

En mai 2025, le Bureau du vérificateur général a relevé des lacunes en matière d'équité, de qualité des logements et de communication d'informations. Ces conclusions ont mis en évidence la nécessité de mettre en place des processus plus cohérents, d'améliorer la gestion des actifs immobiliers et de renforcer les pratiques en matière de données et de production de rapports.

En réponse à cela, la SHN a publié son Plan d'action en août 2025. Le Plan d'action établit une approche structurée visant à donner suite aux conclusions de l'audit au moyen de trois objectifs stratégiques et dix mesures, chacun correspondant à des recommandations spécifiques du BVG.

De manière sommaire, le Plan d'action se concentre sur les points suivants :

### **Objectif 1 : La SHN aidera les Nunavummiuts à avoir un accès équitable à des logements sociaux convenables.**

Les mesures visent à améliorer l'équité et la cohérence du processus d'évaluation des demandes de logement et d'attribution des logements, notamment :

- L'amélioration du système de classement par points
- L'uniformisation des champs de données clés des listes d'attente, y compris les besoins en matière d'accessibilité
- L'harmonisation des pratiques d'attribution des logements avec des lignes directrices et des procédures actualisées
- La prise en compte des besoins en matière d'accessibilité dans les décisions de planification et d'attribution de logement

### **Objectif 2 : La SHN continuera d'assurer la gestion et l'amélioration de la qualité des logements sociaux.**

Les mesures visent à améliorer la maintenance et la gestion des logements sociaux, notamment :

- La mise en œuvre de systèmes intégrés de gestion des actifs immobiliers
- Le renforcement des pratiques de maintenance préventives
- Le soutien aux organismes municipaux d'habitation afin qu'ils puissent satisfaire aux exigences opérationnelles et de production de rapports
- L'amélioration du suivi des caractéristiques d'accessibilité dans l'inventaire des logements



### **Objectif 3 : La SHN assurera la mise en œuvre d'Igluliuqatigiingniq et rehaussera la production des rapports connexes.**

Les mesures visent à renforcer la qualité, la cohérence et la transparence des rapports, notamment :

- L'amélioration des rapports publics dans le cadre du projet Igluliuqatigiingniq (Nunavut 3000)

Chacune de ces mesures s'accompagne d'étapes de mise en œuvre, d'un calendrier et d'une répartition des responsabilités clairement définis, comme indiqué à l'Annexe A – Engagement, mise en œuvre et calendrier de la SHN.

## Progrès selon chaque mesure

### Objectif 1 : Accès équitable à des logements sociaux convenables

**État :** En voie de réalisation (étape de préparation)

**Progrès :** Étape de mise en œuvre préliminaire à intermédiaire

Le travail visant à améliorer l'équité et la cohérence dans l'attribution des logements avance bien, la conception et les premières étapes de la mise en œuvre étant déjà en cours. Des lignes directrices fondamentales et des procédures opérationnelles ont été élaborées afin de faciliter la mise en œuvre initiale.

#### Progrès clés :

- Refonte du système de classement par points, incluant une mise à jour des critères d'évaluation
- Élaboration et déploiement initial d'outils de suivi des attributions des logements dans les bureaux de district
- Définition des exigences normalisées en matière de données relatives aux listes d'attente, incluant les indicateurs de besoins prioritaires
- Lancement de la collecte de données sur les demandeurs en lien avec l'accessibilité

#### Ce que cela signifie

La SHN procède actuellement à la mise en place des systèmes et des procédures nécessaires pour garantir des décisions d'attribution plus uniformes et transparentes. Ces changements devraient permettre d'améliorer la cohérence du processus décisionnel. Toutefois, leurs effets ne se feront pleinement sentir qu'une fois les systèmes et les politiques entièrement mis en œuvre et appliqués de manière constante.

#### Résumé des mesures prises

Mesure	Description	Date cible	Niveau de progrès	État
Mesure 1	Système de classement par points	Déc. 2026	45 %	En attente d'approbation
Mesure 2	Suivi de l'attribution	Juil. 2026	65 %	En voie de réalisation
Mesure 3	Lignes directrices sur les transferts	Juin 2026	55 %	En attente d'approbation
Mesure 4	Gestion des listes d'attente	Juin 2026	50 %	En voie de réalisation
Mesure 5	Analyse des besoins	Mai 2026	50 %	En voie de réalisation

*Les pourcentages reflètent le suivi interne des étapes clés en fonction des étapes de mise en œuvre*

#### Points à régler



- Mettre en œuvre des lignes directrices et des procédures opérationnelles (lignes directrices relatives au système de classement par points et aux transferts)
- Organiser des formations à la grandeur du territoire à l'intention des organismes municipaux d'habitation afin de garantir une mise en application cohérente
- Transférer intégralement les anciennes données des listes d'attente vers les nouveaux systèmes
- Intégrer la création de rapports sur les besoins dans les processus de planification
- Activer la fonctionnalité de classement par points dans IgluWeb, qui constitue une dépendance critique

### **Prochaines étapes**

- Obtenir l'approbation du comité exécutif d'entreprise concernant le système de classement par points et les lignes directrices relatives aux transferts
- Étendre les sessions de formation et d'orientation aux organismes municipaux d'habitation et aux bureaux de district
- Mettre en place un suivi régulier et un contrôle de la conformité des décisions d'attribution
- Surveiller la cohérence de la mise en œuvre dans toutes les localités et adapter les pratiques si nécessaire

### **Objectif 2 : Caractère adéquat du logement**

**État :** En voie de réalisation (étape de préparation)

**Niveau de progrès pour toutes les mesures :** Mise en œuvre préliminaire à intermédiaire

Des systèmes de gestion des actifs de base ont été mis en place dans toutes les localités. Le travail consiste principalement à achever la collecte de données, à favoriser l'adoption du système et à améliorer l'intégration des informations relatives aux actifs et à la maintenance.

### **Progrès clés**

- Déploiement du planificateur des actifs dans toutes les localités
- Mise en service des modules principaux (demandes de service et maintenance préventive)
- Lancement de l'évaluation de l'état des établissements (EEB)(réalisées à environ 48 %)
- Saisie initiale des caractéristiques d'accessibilité dans l'inventaire des logements
- Mise en place d'un cadre de suivi de la maintenance préventive

### **Ce que cela signifie**

La SHN dispose désormais d'une meilleure visibilité sur l'état des logements et les besoins en matière de maintenance. Cela favorise la transition vers une maintenance davantage planifiée et préventive. Toutefois, pour en tirer pleinement parti, il faudra disposer de données exhaustives et s'assurer d'une utilisation cohérente du système dans toutes les localités.

### **Résumé des mesures prises**



Mesure	Description	Date cible	Niveau de progrès	État
Mesure 6	Documentation relative à l'accessibilité	Déc. 2026	80 %	En voie de réalisation
Mesure 7	Systèmes intégrés de gestion des actifs immobiliers	Mars 2027	50 %	En cours
Mesure 8	Production de rapports des organismes municipaux d'habitation et soutien	Aout 2026	35 %	En attente d'approbation
Mesure 9	Maintenance préventive	Déc. 2026	50 %	En cours

Les pourcentages reflètent le suivi interne des étapes clés en fonction des étapes de mise en œuvre

### Points à régler

- Réaliser des évaluations de l'état des bâtiments dans toutes les localités
- Valider et compléter les données relatives aux actifs, à la maintenance et à l'accessibilité
- Utiliser le planificateur des actifs de manière cohérente dans tous les organismes municipaux d'habitation
- Intégrer les données relatives aux actifs, à la maintenance et à l'accessibilité
- Mettre en œuvre des exigences d'uniformisation de production des rapports pour tous les organismes municipaux d'habitation

### Prochaines étapes

- Terminer les dernières évaluations sur l'état des bâtiments pour le 52 % de bâtiments restants et valider les données recueillies
- Renforcer l'adoption du système grâce à des formations et à un accompagnement ciblés
- Accroître les fonctionnalités du système et l'intégrer à IgluWeb
- Mettre en œuvre des exigences d'uniformisation de production des rapports pour tous les organismes municipaux d'habitation
- Mettre en place un suivi régulier des indicateurs relatifs à la maintenance et à l'état des actifs

## Objectif 3 : Production de rapports et transparence dans le cadre du projet Igluliuqatigiingniq (Nunavut 3000)

**État : En voie de réalisation**

**Progrès : Mise en œuvre intermédiaire**

La production de rapports destinés au public concernant le projet Nunavut 3000 s'est améliorée grâce à des mises à jour plus régulières et mieux structurées. Des efforts sont actuellement déployés pour améliorer la qualité des données et passer à un système de rapports générés automatiquement.



## Risques et mesures d'atténuation

Les risques en lien avec la mise en œuvre sont activement gérés et surveillés. Pour le moment, les principaux risques concernent la mise en œuvre du système, l'approbation finale des lignes directrices et des procédures, la disponibilité des données et l'application uniforme de ces mesures par l'ensemble des organismes municipaux d'habitation.

Le risque le plus important est lié à la mise en œuvre d'IgluWeb, qui soutient les mesures 1, 3 et 4. IgluWeb est actuellement à l'étape de la configuration et de la migration de données. Cette étape est complexe et dépend de la qualité des données, de la configuration du système et du niveau de préparation de l'utilisateur. La date prévue de mise en ligne est décembre 2026. Tout retard pourrait compromettre le calendrier et l'efficacité de ces mesures.

Un deuxième risque majeur réside dans la mise en pratique homogène de ces mesures par l'ensemble des organismes municipaux d'habitation. Alors que de nouveaux outils et processus sont déployés, leur adoption peut varier d'une localité à l'autre, ce qui témoigne des différences chez celles-ci au niveau de la capacité et du degré de préparation. Les postes vacants et le roulement du personnel au sein des organismes municipaux d'habitation constituent un risque supplémentaire. Cela pourrait nuire à la qualité des données, à l'uniformité des rapports et au respect des délais de mise en œuvre en général.

Pour faire face à ces risques, la SHN met en œuvre une approche de gestion structurée. Celle-ci comprend des formations ciblées, une communication claire et un accompagnement continu des utilisateurs. Le personnel du district et les représentants des organismes municipaux d'habitation collaborent au sein de groupes de travail afin d'affiner les processus et favoriser une adoption rapide du système.

Sa mise en œuvre s'effectue selon une approche progressive. Ce processus s'appuie sur une validation initiale des données, des essais du système et un suivi continu. Ces mesures visent à renforcer la fiabilité du système tout en assurant la continuité des services de logement.

Dans l'ensemble, les risques sont bien compris et des mesures d'atténuation sont en place. La poursuite des progrès dépendra de la mise en place du système dans les délais prescrits, de l'obtention des autorisations nécessaires et d'une adoption généralisée au sein des organismes municipaux d'habitation.

## Suivi des progrès

La SHN suit de près l'avancement de toutes les mesures mises en œuvre afin de garantir la responsabilisation et la transparence. Les progrès sont mesurés en fonction du calendrier et des étapes de mise en application indiqués dans le Plan d'action, dont les étapes clés font l'objet de bilans réguliers.

Pour chaque mesure, des indicateurs de performance préliminaires ont été définis afin de mesurer le degré d'avancement de la mise en œuvre. Ces indicateurs portent principalement sur les points suivants :

- La réalisation des principaux livrables clés (p. ex., la mise à jour des lignes directrices et des procédures, des outils et des composants du système)
- L'adoption et l'utilisation des systèmes et des processus dans tous les organismes municipaux d'habitation
- La disponibilité et la qualité des données destinées à étayer la prise de décision et la production de rapports

Comme il s'agit de la première année de mise en œuvre, le suivi se concentre sur des indicateurs fondamentaux, c'est-à-dire des éléments démontrant que les systèmes, les processus et les outils sont en place et commencent à être utilisés. Ces indicateurs ne permettent pas encore de mesurer l'ensemble des résultats, qui seront évalués une fois la mise en œuvre terminée et les systèmes pleinement opérationnels.

Les problèmes ou retards constatés lors du suivi font l'objet d'un examen par la direction et sont traités par des mesures correctives, notamment des formations supplémentaires, des ajustements des processus ou une réorganisation du calendrier de mise en œuvre, selon les besoins.

Vous trouverez de plus amples informations sur les progrès réalisés au cours de la première année et sur les premiers indicateurs à l'annexe C – Indicateurs de base de la première année (premiers résultats).





<b>N°</b>	<b>Recommandation du BVG</b>	<b>Engagement de la SHN</b>	<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<b>Échéancier (conformément au plan d'action)</b>	<b>Responsabilité</b>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des lignes directrices et des outils nécessaires aux transferts</li> </ul>		
<b>4</b>	Uniformiser les données relatives aux listes d'attente et y inclure des informations sur les besoins	La SHN accepte. Elle mettra en place un système uniformisé de liste d'attente dans toutes les localités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Uniformisation des champs de données clés</li> <li>Adaptation des systèmes existants</li> </ul>	18 à 24 mois	Vice-président des opérations
<b>5</b>	Analyser les besoins en matière de logement des personnes âgées et des personnes ayant des incapacités	La SHN accepte. Elle veillera à tenir compte des besoins en matière d'accessibilité dans les décisions de planification et d'attribution de logement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des parties prenantes</li> <li>Réalisation d'une analyse des besoins</li> <li>Intégration dans les systèmes et planification</li> </ul>	18 à 24 mois	Vice-président des opérations
<b>6</b>	Recenser et faire le suivi des logements accessibles	La SHN accepte. Elle améliorera le suivi des logements accessibles inventoriés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision des stocks</li> <li>Repérage des caractéristiques d'accessibilité</li> <li>Enregistrement dans le planificateur des actifs</li> <li>Suivi des modifications</li> </ul>	12 mois	Vice-président de l'infrastructure
<b>7</b>	Mettre en place un système intégré d'information sur le logement	La SHN accepte. Elle modernisera les systèmes en lien avec le logement et la gestion des actifs immobiliers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement du planificateur des actifs</li> <li>Implantation d'IgluWeb (gestion immobilière)</li> <li>Intégration des systèmes</li> <li>Formation du personnel</li> </ul>	Étape I - 12 mois Étape II - 12 à 24 mois	Vice-président de l'infrastructure







				prévue pour 2026-2027 • Les données initiales d'attribution seront recueillies et examinées en vue du premier trimestre	• Renforcer la supervision, la formation et le soutien au niveau des districts	et le suivi des attributions • Mettre en place davantage de formations et de processus d'examen de la conformité
<b>Mesure 3</b>	Lignes directrices sur les transferts	<b>En attente d'approbation</b>	55 %	• Des projets de lignes directrices élaborés pour soutenir une hiérarchie cohérente • En attente d'approbation officielle	• Achever les lignes directrices • Mettre au point des formations et un programme d'accompagnement à la mise en œuvre destinés aux organismes municipaux d'habitation	• Obtenir l'approbation des lignes directrices • Préparer le déploiement et les documents de formation
<b>Mesure 4</b>	Harmonisation des listes d'attente	<b>En voie de réalisation</b>	50 %	• Des champs de données standards ont été définis en tenant compte des besoins en matière d'accessibilité • La collecte des données a débuté	• Déclencher la collecte des données avant le déploiement d'IgluWeb • Mettre en application dans IgluWeb • Atteindre une utilisation uniforme dans toutes les localités	• Lancer un modèle standard de liste d'attente dans l'ensemble du territoire • Poursuivre la collecte et de la validation des données
<b>Mesure 5</b>	Analyse des besoins	<b>En voie de réalisation</b>	50 %	• Une directive destinée aux	• Améliorer l'exhaustivité et la	• Terminer l'évaluation



				<p>organismes municipaux d'habitation doit être publiée (mars 2026) visant à rendre obligatoires les données relatives à l'accessibilité dans les champs de donnée des listes d'attente</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La collecte de données est en cours afin d'analyser les besoins des personnes âgées et des personnes ayant des incapacités</li></ul>	<p>fiabilité des données sur les besoins</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer les données relatives aux besoins en matière de logements sociaux accessibles et à accès facile dans la planification des constructions</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soumettre les résultats à des fins d'aménagement urbain</li></ul>
--	--	--	--	--	---	---

**Objectif 2 : Caractère adéquat du logement**

	<b>Domaine clé</b>	<b>État</b>	<b>Niveau de progrès</b>	<b>Mise à jour essentielle (1<sup>re</sup> année)</b>	<b>Points à régler</b>	<b>Prochaines étapes</b>
<b>Mesure 6</b>	Suivi de l'accessibilité	<b>En voie de réalisation</b>	80 %	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'analyse informatique du parc immobilier existant est terminée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser des évaluations de l'état des bâtiments pour 52 % des unités de logement et continuer à faire le</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Terminer les évaluations de l'état des bâtiments</li><li>• Terminer la saisie des données</li></ul>



				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les caractéristiques d'accessibilité ont été relevées lors de l'évaluation de l'état des bâtiments</li> <li>• Les données ont été saisies dans le système de planification des actifs (complétées à 48 %)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• suivi des caractéristiques d'accessibilité</li> <li>• Poursuivre la validation des données dans le planificateur des actifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• relatives à l'accessibilité</li> </ul>
<b>Mesure 7</b>	Système de gestion des actifs immobiliers	<b>En cours</b>	50 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le planificateur des actifs a été déployé dans toutes les localités</li> <li>• Les modules « demande de service de base » et « Maintenance » sont opérationnels</li> <li>• L'adoption des systèmes varie selon les organismes municipaux d'habitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une adoption cohérente des systèmes dans tous les districts et les organismes municipaux d'habitation</li> <li>• Mettre en œuvre d'autres modules clés (planification des actifs, énergie, suivi des projets) jusqu'en 2026-2027</li> <li>• Maintenir les processus d'assurance qualité et la validation des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir les formations pour les districts de la SHN et les organismes municipaux d'habitation afin d'encourager une utilisation uniforme.</li> <li>• Développer les fonctionnalités du système</li> </ul>



<p><b>Mesure 8</b></p>	<p>Production de rapports par les organismes municipaux d'habitation</p>	<p><b>En attente d'approbation</b></p>	<p>35 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le modèle pour la production des rapports annuels des organismes municipaux d'habitation a été mis à jour en fonction des rétroactions des parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer des modèles de production de rapports mis à jour et des programmes de soutien à la formation destinés aux organismes municipaux d'habitation</li> <li>• Mettre à jour les exigences spécifiques en matière de production de rapports dans le contrat de gestion des organismes municipaux d'habitation</li> <li>• Entreprendre un examen des plans et des rapports d'étape des organismes municipaux d'habitation au niveau des districts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuver le modèle de rapport mis à jour du plan annuel des organismes municipaux d'habitation pour l'exercice financier 2026-2027 et pour les années suivantes</li> <li>• Lancer le modèle de plan annuel des organismes municipaux d'habitation</li> <li>• Fournir une formation de soutien sur l'utilisation du modèle de plan annuel destinée aux organismes municipaux d'habitation</li> </ul>
<p><b>Mesure 9</b></p>	<p>Maintenance préventive</p>	<p><b>En cours</b></p>	<p>50 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cadre de maintenance préventive (MP) a été mis en œuvre</li> <li>• L'inspection de moisissure et le suivi des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le suivi et intégrer les données dans le planificateur des actifs</li> <li>• Établir des calendriers annuels pour toutes les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importer les données dans le planificateur des actifs</li> <li>• Continuer la validation des</li> </ul>



				mesures correctives sont en cours. <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évaluation de l'état des bâtiments est en cours</li> </ul>	tâches de maintenance préventive dans le planificateur des actifs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le suivi du rendement</li> </ul>	données et les formations
<b>Objectif 3 : Rapports et transparence</b>						
	<b>Domaine clé</b>	<b>État</b>	<b>Niveau de progrès</b>	<b>Mise à jour essentielle (1<sup>re</sup> année)</b>	<b>Points à régler</b>	<b>Prochaines étapes</b>
<b>Mesure 10</b>	Production de rapports dans le cadre de Nunavut 3000	<b>En cours</b>	80 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système de production régulière de rapports publics a été mis en place</li> <li>• On a introduit des formats de rapports uniformisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'exhaustivité et la rapidité de transmission des données relatives aux chantiers de construction provenant des équipes de projet, des entrepreneurs et des partenaires dans le système de production de rapports publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rehausser la collecte des données de construction provenant des partenaires de livraison</li> <li>• Continuer à produire des rapports publics sur les progrès par localité</li> </ul>

## Annexe C - Année 1 – Indicateurs de base (premiers résultats)

Bien qu'il reste encore des données quantifiables à venir, la mise en œuvre initiale a déjà permis d'obtenir les résultats suivants :

### Objectif 1 : Accès équitable à des logements sociaux convenables

- La refonte du système de classement par points (**mesure 1**) a été menée à bien grâce à l'engagement des parties prenantes et à un travail de développement interne. Elle est en attente d'approbation finale et sa configuration dans IgluWeb est en cours.
- Un outil standardisé de suivi des attributions a été officiellement mis en application (**mesure 2**), accompagné d'une directive officielle imposant sa mise en œuvre dans tous les districts.
- Des lignes directrices relatives aux transferts (**mesure 3**) ont été élaborées afin de permettre une hiérarchisation plus cohérente des dossiers de demandeurs. Elles sont en attente d'approbation officielle et leur mise en application est en cours de planification.
- L'uniformisation des listes d'attente (**mesure 4**) a progressé : les champs de données clés ont été définis, les besoins en matière d'accessibilité ont été pris en compte et la collecte de données a été lancée en vue de la mise en œuvre complète du système.
- Les données relatives à l'analyse des besoins des personnes âgées et des personnes ayant des incapacités (**mesure 5**) sont recueillies grâce à des champs obligatoires dans les listes d'attente, et des efforts sont actuellement déployés pour améliorer l'exhaustivité des données et faciliter la planification de logements accessibles et à accès facile.

### Objectif 2 : Caractère adéquat du logement

- Les exigences en matière d'accessibilité et les caractéristiques d'accessibilité des logements (**mesure 6**) ont été évaluées, analysées et documentées, ce qui a permis d'établir le seuil de référence du planificateur des actifs et de mettre à jour le formulaire d'inventaire.
- La gestion de l'information a été améliorée grâce à des systèmes informatiques (**mesure 7**), notamment par la mise en œuvre des modules du planificateur des actifs.
- Les obligations de production de rapports pour les organismes municipaux d'habitation (**mesure 8**) ont fait l'objet d'un examen et de consultations, ouvrant la voie à de nouveaux modèles et à des modifications.
- Le cycle quinquennal pour l'évaluation de l'état des bâtiments a été adopté en avril 2025 (**mesure 9**), marquant ainsi une étape décisive dans la mise en place d'un système de suivi structuré des actifs et d'une planification de la maintenance qui soit préventive.

